

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DES YVELINES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 7 allée Edgar Degas
78160 MARLY LE ROI



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DES YVELINES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « changement de réglementation comptable » de l'annexe qui expose le changement de réglementation comptable relatif à l'application du nouveau plan comptable ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

JPA



Damien POTDEVIN

ACTIF			31/12/2025			31/12/2024
			Brut	Amort. ou Prov	Net	
Frais d'établissement						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 500	3 500		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL		3 500	3 500		
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériels, et outillage industriels				
		Autres immobilisations coporelles	2 500		2 500	2 500
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	53 919	35 212	18 707	24 233	
TOTAL		56 419	35 212	21 207	26 733	
Biens reçus par legs oud donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières (2)	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
TOTAL						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			59 919	38 712	21 207	26 733
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	15 579		15 579	1 092
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	75 189		75 189	73 152
		Charges constatées d'avance				
	TOTAL		90 768		90 768	74 244
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus	100 000		100 000	100 000
Disponibilités		149 093		149 093	203 119	
TOTAL		249 093		249 093	303 119	
TOTAL ACTIF CIRCULANT			339 861		339 861	377 363
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)						
TOTAL DE L'ACTIF			399 780	38 712	361 068	404 096
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont à moins d'un an (brut)						
(3) Dont à plus d'un an (brut)						

PASSIF		31/12/2025	31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires	17 709	17 709
	Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres réserves	146 973	146 973
	Report à nouveau	84 762	82 578
	Exédent ou déficit de l'exercice	-13 545	2 184
	Situation nette (sous total)	235 899	249 444
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées	6 962 9 143	7 933 34 812
	TOTAL	252 004	292 189
Autr. Fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	TOTAL		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés		
	TOTAL		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	34 848 10 368	34 848 14 466
	TOTAL	45 216	49 314
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés Emprunts et dettes auprès établissements de crédits Emprunts et dettes financières diverses (1) Instruments financiers à terme Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	4 815 22 224 36 810	4 594 18 189 39 810
	TOTAL	63 849	62 593
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	361 069	404 096
Renvois :	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs		

		31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et de services		
	Ventes de biens	400	
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de services	11 600	21 300
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	210 149	218 632
	Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurance-vie</i>		
	Contributions financières		
Charges d'exploitation	Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions	10 000	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations de fonds dédiés	34 813	
	Autres produits	78 344	83 387
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	345 306	323 318
	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *	44 699	33 272
	Variation de stocks (marchandises) *		
	Autres achats et Charges externes	39 069	24 581
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 992	2 492
	Salaires	176 690	143 460
	Cotisations sociales	70 519	57 303
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 728	22 021
	Dotations aux provisions	-4 097	35 680
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles		
	Reports en fonds dédiés	9 143	9 688
	Autres charges	14 189	14 389
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	366 932	342 885
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-21 626	-19 566
Produits financiers	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	5 278	2 564
	Reprises sur provisions et dépréciations		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	5 278	2 564
Charges financières	Dotations aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptable des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	0	0
RÉSULTAT FINANCIER		5 278	2 564
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		-16 348	-17 003
Produits exceptionnels		2 804	20 578

Charges exceptionnelles		1 392
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 804	19 186
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
EXEDENT OU DEFICIT	-13 545	2 184

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

JPA

FCS78 Fédération des Centres Sociaux et socioculturels des Yvelines

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT 2025

Les comptes annuels présentés laissent apparaître au bilan de l'exercice clos le **31/12/2025** un total de **361 069 euros**, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, un résultat déficitaire de **-13 545 euros**

L'exercice a une durée de **12 mois**, recouvrant la période du **1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025**.

1. Objet Social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- regrouper les Centres sociaux et socioculturels, favoriser leur développement, les représenter, susciter la création de nouveaux centres.

- apporter une aide technique à ses ressortissants dans différents domaines tels que l'information, le financement, la gestion, la formation, l'analyse des besoins et le contrôle des résultats A cette fin elle associe dans une concertation permanente les différents acteurs qui sont impliqués dans la vie des centres sociaux.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2. Nature et périmètre des activités ou mission sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

Faire réseau autour de nos valeurs Démocratie, Dignité, Justice sociale et Pouvoir d'Agir des habitants – RV réseaux, échanges de pratiques entre pairs, accompagnement des renouvellements de projets sociaux.

Projets, actions en phase avec les réalités sociales du territoire : Egalité et Justice sociale, une dynamique Jeunesse, Bien Vieillir, Famille et Parentalité.

Renforcer la qualification des acteurs, faire évoluer les pratiques.

Développer et renforcer nos alliances : réseaux associatifs franciliens et nationaux partageant nos valeurs d'Education Populaire (UFFCS, FSCF, CRAJEP...) et partenaires stratégiques (CAFY, MSA, services décentralisés de l'Etat : SDJES, DICAT, DILCRAH, EPCI GPSEO).

Les activités se sont exercées auprès de 53 adhérents, personnes morales du département agréés Centres Social ou Espace de Vie Sociale par la CAF des Yvelines.

3. Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Investissements (nature/ montants réellement réalisés au cours de l'exercice)

- Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice :
- Engagés et terminés dans l'exercice :
- Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture :

Ressources humaines (recrutements de l'exercice en termes quantitatifs et qualitatifs ; évolution moyenne des rémunérations à effectif constant et évolution de la masse salariale totale)

- Départ de Lindsay DRAIN, animatrice fédérale au 18/11/2025 (réduction de son périmètre de fonctions suite à l'arrêt de l'animation du REAAPY)
- Evolution moyenne des salaires à effectif constant : +2,71% hors prime exceptionnelle de partage de la valeur (PPLV) (application de l'avenant 10-2022 de la CCN ALISFA au 1^{er} janvier 2024).
- Masse salariale globale s'élevant à 247 209,62€, soit +20,6% par rapport à 2024 (3,86 ETP en 2025 contre 3,24 ETP en 2024).

Autres moyens/dépenses engagées

- Formation : le nombre d'heures de formation en lien avec les activités s'est élevé à 154 à comparer au 70 au titre de l'exercice précédent.

4. Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos, ni postérieurement à la clôture de l'exercice

5. Principes et méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 et le règlement N°2018-06 :

- le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;
- l'évaluation des stocks en application de l'article 213-34 ;
- les subventions d'investissement en application des articles 312-1 ;

Changement de réglementation comptable

L'association a appliqué pour la première fois le règlement ANC 2022-06

La réglementation ANC 2022-06 d'application obligatoire à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2025 supprime la technique du transfert de charges, redéfinit la notion de résultat exceptionnel et modifie les états financiers.

Le règlement ANC 2022-06 est d'application prospective et en conséquence l'exercice précédent ne fait l'objet d'aucun retraitement.

L'impact de ce nouveau règlement est non significatif sur les états financiers de l'association.

6. Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;

Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;

Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Amortissement et dépréciation d'un actif :

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

2025 –

- Kits numériques mis à disposition des 9 centres sociaux ayant suivi la formation Accueil/Accès aux droits en partenariat avec le PIMMS Yvelines et avec le soutien de la CAFY.
- Mise au rebut des kits numériques acquis en 2022.

Amortissements:Fédération des centres sociaux 78

Au 31/12/2025

Cadre A : SITUAT.MOUVEMTS EXERCICE IMMOBILISAT.AMORTISSABLES		Montant déb. d'exercice	Augmentation Dotat. Exer.	Diminutions Repris.exer	Montant fin d'exercice
Frais établis.rech.& dével. Aut.postes immo.incorporel.	TOTAL I TOTAL II	3 500			3 500
Terrains					
Constructions:					
-sur sol propre					
-sur sol d'autrui					
-Instal.Général.Agenc.et Aménag.const.					
Instal.Tech.Matér.& Outil.industriel					
Autres immobilisations corporelles:					
-Instal.Général.Agenc.Aménag.divers					
-Matériel de Transport		5 951	4 554		10 505
-Matériel de bureau & Informat.mobil		19 046	9 174	3 513	24 707
-Emballage Récupérable & Divers					
	TOTAL III	24 997	13 728	3 513	35 212
TOTAL GENERAL (I+II+III)		28 497	13 728	3 513	38 712

Cadre B : VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				Cadre C : PROV.AMT.DEROG	
Immobilisat.amortissables	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations	Reprises
Frs établ.rech. Immob.incorpo.	TOTAL I TOTAL II				
Terrains					
Constructions:					
-sur sol propre					
-sur sol d'autrui					
-Inst.géné.agenc.aménag.					
Inst.tech.mat & outillage					
Autres immob.corporelles:					
-Inst.géné.agenc.aménag.					
-Matériel de transport		4 554			
-Mat.bureau & inform.mob		9 174			
-Emballages récup.& div.					
	TOTAL III	13 728			
TOTAL GENERAL (I+II+III)		13 728			

Cadre D : MVTS EXERC.AFFECT.CHARGES REPARTIES/PLUSIEURS]	Montant net début exerc.	Augmentation	Dotations	Montant net à fin exerc.
Charges à répartir /plusieurs exerc.				
Primes de remboursemt des obligations				

6.2 Actif circulant

Les créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2025			
CADRE A - ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an
De l'Actif Immobilisé Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières			
De l'Actif Circulant Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances représentatives des titres prêtés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes et versements assimilés Divers Groupe et associés (2) Débiteurs divers Charges constatées d'avance	15 579 75 189	15 579 75 189	
T O T A U X	90 768	90 768	

6.3 Tableau de variation des fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	17 709				17 709
Ecarts de réévaluation					
Réserves «dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)»	146 973				146 973
Report à nouveau «dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)»	82 578	2 184			84 762
Excédent ou déficit de l'exercice «dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)»				13 545	-13 545
Situation nette	247 260	2 184		13 545	235 889
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	7 933		8 202	9 174	6 962
Provisions réglementées	34 813		9 143	34 813	9 143
TOTAL	290 006				252 004

6.4 Provisions réglementées :

Fonds dédiés

Fonds dédiés : Fédération des centres sociaux 78

Au 31/12/2025					
Suivi des fonds dédiés	Montant initial	Fonds à engager début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser s/ress	Fonds restant à eng.en fin d'ex,
Provisions fonds dédiés					
DRDJS BOP 163 "Jeunesse vie associative" 2019	7 125	7 125	7 125		
DRJSCS FDVA2 notifié décembre 2018	18 000	18 000	18 000		
DRDJS BOP 163 "Formation Onz'17" 2024	9 688	9 688	9 688		
CAFY "Formation Onz'17" 2025	6 000		2 571		3 429
DRDJS BOP 163 "Formation Onz'17" 2025	10 000		4 286		5 714
TOTAL I	50813	34813	41670		9143
TOTAL GENERAL (I)	50 813	34 813	41 670		9 143

6.5 Provisions pour risques et charges (engagements de retraite et grosses réparations)

- Notre entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

— Un régime d'indemnités de départ à la retraite.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :

La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture:

— Age de départ à la retraite présumé (le cas échéant par catégorie) 67 ans

— taux d'actualisation : 1.5%/an

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le solde de la provision retraite est de 10 368.42 € à la fin de l'exercice après la dotation annuelle de 4 097.17€.

Provisions : Fédération des centres sociaux 78

Au 31/12/2025

NATURE DES PROVISIONS	Montant déb. d'exercice	Augmentation Dota. Exer.	Diminutions Repris.exer.	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées -Prov.reconst.gisem.miniers, pétrol. -Provisions pour investissements -Provisions pour hausse des prix -Provisions pr fluctuation des cours -Amortissements dérogatoires -Prov.fisc.impl.étranger av 1-1-1992 -Prov.fisc.impl.étranger ap 1-1-1992 -Provisions pr prêts d'installation -Autres provisions réglementées TOTAL I				
Provisions pour risques et charges -Provisions pour litiges -Prov.pour garanties données clients -Prov.pour pertes s/marchés à terme -Provisions pour amendes et pénalités -Provisions pour pertes de change -Prov.pr pensions & oblig.similaires -Provisions pour impôts -Prov.pr renouvellement des immobil. -Provisions pour grosses réparations -Prov.pr charg.social.& fisc.s/congés -Autres prov.pour risques et charges TOTAL II	 34 848 14 466 49 314		 4 097 4 097	 34 848 10 368 45 216
Provisions pour dépréciation -Immobilisations incorporelles -Immobilisations corporelles -Titres mis en équivalence -Titres de participation -Autres immobilisations financières -Stocks et en-cours -Comptes clients -Autres provisions pour dépréciation TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	49 314		4 097	45 216

6.6 Dettes

CADRE B - ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convert.(1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp.aup.étbl.crédit à 2 ans maxi.				
Emp.aup.étbl.crédit à plus 2 ans				
Empr.dettes financ.divers (1)(2)				
Fournisseurs et cptes rattachés	4 815	4 815		
Personnel et comptes rattachés	9 229	9 229		
Sécu.soc., autres organis.sociaux	12 995	12 995		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes assimilées				
Dettes /immobil.& cptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	36 810	36 810		
Dettes représ.titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
T O T A U X	63 849	63 849		

7. Informations relatives au compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- présentation des produits d'exploitation (cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés) ;
- Présentation des charges (aides financières, reports en fonds dédiés) ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Produits du compte de résultat

7.1.1 Cotisations 55 adhérents 76 638,59 €

7.1.2 Vente de prestations de service interventions fédérales 9 600€

Produits des interventions fédérales : sollicitation du réseau pour des interventions/formations sur site et contribution aux actions régionales UFFCS.

7.1.3 Subventions d'exploitation

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* ».

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation		72 788,50	10 000	107 287,04	10 900
Subvention d'investissement				8 202,34	

- Convention pluriannuelle (2024-2026) d'objectifs et de moyens entre la FCS 78 et la CAF des Yvelines pour un montant de 80 000€.
- Un soutien de la CAFY sur une action de formation accueil/accès aux droits en partenariat avec le PIMMS Yvelines (21 287,04€ fonctionnement + 8 202,34€ investissement).
- Un soutien de la CAFY sur une formation des animateurs des ACM labellisés Onz'17 de 6 000€.
- Arrêt de la convention d'animation du réseau REAAPY avec la CAFY
- Convention de gestion avec la CNAV Ile de France – projets « Bien Vieillir » pour un montant annuel de 10 900€ (2025).
- Reconduction du partenariat avec la Communauté d'Agglomération GPSOE (10 000€ en 2025).
- Etat : subventions de fonctionnement (URB et FONJEP) et appels à projets Etat (FDVA1 et 2, Bop 163)

7.1.4 Transfert de charges

Fonds formation professionnelle 1 552,90€

7.2 Charges du compte de résultat

7.2.1 Salaires et charges sociales

L'effectif salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et Techniciens	0
Employés	0
Ouvriers	0
Total	4

L'information pour l'exercice sur les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de l'association ne peut être fournie, car elle correspondrait à une information individuelle.

Les dirigeants de l'association sont bénévoles.

7.2.2 Report en fonds dédiés

Report des 4/7 des subventions Label Onz'17 SDJES 78 et CAFY 2025 pour 9 142,85€, formation réalisée sur 2025-2026.

7.3 Contributions volontaires en nature du compte de résultat

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail: bénévolat, mises à disposition de personnes :
- Des contributions en biens: dons en nature redistribués ou consommés en l'état;
- Des contributions en services: mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services :

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

7.3.1 Bénévolat

La charge administrative et comptable est assurée bénévolement par les administrateurs. L'évaluation des contributions volontaires bénévoles est de 18 150€ pour l'année 2025 (charges patronales non comprises – base SMIC brut).

7.3.2 Mise à disposition des locaux

Mise à disposition des locaux (72 m2, 2 niveaux, 3 pièces – sanitaires) 7 Allée Degas 78160 Marly le Roi par convention avec l'APES et In'Li ; charges locatives incluant les fluides. L'APES ne nous a pas communiqué l'évaluation de cette contribution volontaire en nature.

7.4 Autres informations sur le contenu de poste du bilan et du compte de résultat

7.4.1 Honoraires du Commissaire aux Comptes

3 888€